

bec-Est (M. Lapointe) a demandé un rappel au règlement au sujet duquel j'ai réservé ma décision. Le ministre des Finances (l'hon. M. Rhodes) prit alors la parole et dit:

Monsieur l'Orateur, voici une semaine j'ai attiré l'attention de la Chambre sur une remarque faite au cours du débat par l'honorable député de Sherbrooke (M. Howard). On relève à la page 2150 (14 avril) de l'édition française non révisée des *Débats* les commentaires que j'ai faits alors. L'honorable représentant a été absent quelques jours, mais il est maintenant à son siège.

L'honorable député de Québec-Est, qui dirigeait alors l'opposition, a dit:

Avant que mon honorable ami de Sherbrooke se lève, je pense qu'au cours d'un débat la protestation doit se faire au moment où les paroles sont prononcées. Si j'ai bonne mémoire, mon honorable ami le ministre des Finances occupait le siège qu'il occupe en ce moment, lors du discours de l'honorable député de Sherbrooke. L'honorable ministre n'a pas soufflé mot alors, il n'a pas protesté, et il ne peut pas régulièrement soulever la question aujourd'hui.

Dans sa réponse, le ministre des Finances a dit, en partie:

Je n'entends pas du tout discuter la question de règlement. Il ne s'agit que de la bienséance des remarques et des accusations qu'elles comportent, et l'honorable représentant de Sherbrooke sera le dernier à vouloir se dérober derrière une question de règlement.

L'honorable député de Québec-Est a alors dit:

Le règlement est toujours un bon abri pour un membre du Parlement.

J'ai alors remis ma décision à plus tard. Le 14 avril, le ministre des Finances avait dit, comme il appert au *hansard* non révisé, p. 2150 (v.f.):

Je regrette l'absence de l'honorable député de Sherbrooke (M. Howard). Mais ce dont il s'agit est d'importance telle que je crois devoir saisir la première occasion qui se présente d'y appeler son attention, et je prie l'honorable député de Québec-Est (M. Lapointe), qui dirige l'opposition en ce moment, d'avoir l'obligeance de le lui faire remarquer.

On m'a signalé, monsieur l'Orateur, qu'au cours de ses observations, l'honorable député de Sherbrooke, parlant de l'emprunt de conversion, a déclaré qu'il avait conseillé aux gens de sa région de convertir leurs titres. Puis il a ajouté, page 2137 du *hansard* non révisé (13 avril), version française:

"J'ai dit à ces gens: "Si le Gouvernement désire que vous échangiez ces obligations, vous devriez le faire, je crois." Ils ont échangé leurs obligations. Qu'est-il arrivé? Ceux qui étaient dans le secret du Gouvernement n'ont pas échangé leurs obligations. Les gens de Sherbrooke et des Cantons de l'Est ont échangé les leurs."

L'honorable député a parlé trop ou trop peu, et je dois lui demander de retirer ses paroles ou de les justifier par des faits.

L'honorable représentant de Québec-Est a peut-être eu une fausse idée de la portée de ces

[M. l'Orateur.]

paroles du ministre, qui n'a pas prétendu que les mots employés par l'honorable député de Sherbrooke étaient antiparlementaires ni que son langage prêtât le flanc aux protestations parce qu'il violait les règles de la discussion parlementaire. Le ministre voulait dire que les observations de l'honorable représentant de Sherbrooke comportaient de graves accusations: il l'invitait à retirer ces insinuations ou à les appuyer sur des faits.

Je décide donc que, bien que le ministre ne puisse exiger en vertu d'un article quelconque du Règlement, si l'honorable député de Sherbrooke désire fournir des explications sur les remarques en question, il n'en sera empêché ni par les règles ni par la coutume de la Chambre.

QUESTION DE PRIVILEGE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. ARTHUR SAUVE (ministre des Postes) (texte): Je désire déclarer que les paroles qui m'ont été attribuées par le journal *La Patrie*, dans le compte rendu d'une assemblée tenue à Saint-Eustache, le 9 août 1931, et dont on m'a montré une citation dans le discours de l'honorable député de Bellechasse (M. Boulanger), à la page 2429 du *hansard* de 1932, n'ont jamais été prononcées par moi-même, ni à cette assemblée ni à d'autres, et que j'en ai fait la remarque par téléphone, dans le temps, à M. Dufresne, le chef des nouvelles à *La Patrie*. J'ajoute qu'aucune telle déclaration n'apparaît dans les comptes rendus des autres journaux.

RECTIFICATION DU COMPTE RENDU

A l'appel de l'ordre du jour:

M. A. W. NEILL (Comox-Alberni) (traduction): Je prends la parole, non pour une question de privilège, mais pour demander, avec autant de calme qu'il me soit possible, une rectification du compte rendu au sujet de ce qui s'est passé hier quand je me suis expliqué sur un fait personnel. Page 348 des *procès-verbaux*, se lisent ces deux lignes et demie:

L'ordre du jour étant appelé, M. Neill cite un discours prononcé par l'honorable député de Caribou, M. Fraser, le 22 mars dernier et entreprend de répondre à une de ses parties à titre de question de privilège.

Il n'y a là que trois erreurs. Tout d'abord, je ne citais pas un discours de l'honorable représentant de Caribou; je citais une affirmation de l'honorable député de Fraser-Valley (M. Barber); en deuxième lieu, cela se passait, non pas le 22 mars dernier, mais le 22 avril; et, enfin, je n'ai pas entrepris de répondre à une partie du discours, mais de contredire une inexactitude bien définie.